



LE CONSENTEMENT DANS LA DANSE QUOI ? POURQUOI ?

En prenant conscience que les rapports de domination entre les personnes ne s'arrêtent pas aux portes de nos espaces de danse nous pouvons ainsi être vigilant.e.s au bien-être de tous et toutes.

Quand il s'agit de droit, le consentement est défini comme nécessairement :

- Libre (sans contrainte financière, physique, sociale...)
- Préalable (donc sans surprise)
- Éclairé (lucide, en âge de comprendre et d'être responsable du choix, en état de se prononcer, en pleine possession de ses moyens, ni endormi.e ni ivre)
- Explicite (énoncé clairement)
- Continu (à renouveler au cours de l'expérience ; accepter une danse ou tout autre rapport interpersonnel et continuer à se questionner pendant : ce n'est pas parce qu'on accepte quelque chose qu'on doit aller au bout, on ne « signe » pas un engagement)

Dans le contexte de la danse, pour construire une culture du consentement enthousiaste, nous pouvons par exemple :

- Nous autoriser à parler et à poser des questions pour s'assurer du confort de notre partenaire
- Arrêter une danse si besoin, sans nous sentir obligé.e de nous justifier et sans culpabiliser
- Nous questionner sur ce qui est ok pour nous ou pas, sur ce que nous aimons ou pas
- Nous assurer que le plaisir du moment est partagé
- Laisser de l'espace pour voir si notre partenaire se rapproche
- Écouter les signaux verbaux comme non-verbaux

Il est important d'être collectivement garant.e.s des consentements individuels. En effet, selon les circonstances et le vécu de chacun.e, refuser une proposition peut être très difficile, voire impossible pour différentes raisons sociétales ou physiologiques (cf. travail de Muriel Salmons). Transformons ainsi nos espaces festifs en des espaces d'expérimentation de bienveillance, d'égalité, de sécurité et donc de liberté joyeuse !